



interliaisons

**11 Février
2021
N° 170**

COMMISSION EXECUTIVE de L'U.C.R.

- ☞ 2 Introduction
- ☞ 3 Proposition plan de travail 0 FNI réglés
- ☞ 6 Relevé de décisions de la réunion
- ☞ 7 Information sur le Comité Général
- ☞ 8 Communiqué commun Un vaccin disponible pour toutes et tous le plus tôt possible.
- ☞ 9 Note aux UFR et aux USR: Comité Général extraordinaire du 16 mars 2021
- ☞ 11 La feuille de route soumise au Comité Général du 16/mars/2021



**53 481 signées
au 20/02/2021**

On continue de faire signer
la carte pétitions
<http://chng.it/5HDCZ4JrQh>

Du Du 2 au
4 février



LEBLOND Martine



GEORDEL Josie

Du Du 9 au
11 février



MOUHAT Monique



GERVAIS Chantal

Du 16 au 18
février



PAUME Mireille



GUIOTTO Jean-Pierre

Du23 au 25
février



POUSSIER M. Paule



LALBAT Jean-Pierre

Du Du 2 au
4 mars



SANTONI Pascal



LANGLARD Laurent

Du Du 9 au
11 mars



SCHWIND Hubert



LEFEBVRE Jacques

Du 16 au 18
février



TERRAT Pascale



MALGRAS Jacqueline

FEVRIER						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Bureau Commission exécutive

Intersyndicale Journée de mobilisation Comité général

Jean Pierre
FLORET



Cela fait environ un an que la pandémie touche la planète. La crise n'est pas que sanitaire. Elle est sociale, politique, économique et démocratique. Et partout les gouvernements font des choix politiques et économiques en faveur du grand capital.

Je voudrais citer OXFAM qui montre que depuis le début de la pandémie, les milliardaires ont retrouvé leur niveau de richesse d'avant la pandémie en à peine 9 mois, alors que dans le même temps l'économie française est à terre et qu'un million de personnes pourraient tomber dans la pauvreté selon les associations caritatives. Ces milliardaires français ont gagné 175 milliards d'euros entre mars et décembre 2020 dépassant leur niveau de richesse d'avant la crise. En dix-sept ans, ce sont 740.5 milliards d'euros qui ont été versés aux actionnaires. 599,1 milliards de dividendes et 141.4 milliards sous forme de rachats d'actions.

Le gouvernement a versé des milliards aux entreprises sans fixer aucune contrepartie contraignante comme par exemple des revalorisations salariales pour les travailleurs placés en première ligne il n'a pas non plus interdit de verser des dividendes en temps de crise.

La situation actuelle montre en grand l'ampleur des dégâts des politiques industrielles avec la disparition d'unités de fabrication au nom du profit. La volonté du gouvernement d'acheter à l'étranger plutôt que produire en France montre la logique politique : ces choix menés depuis des années sont faits au nom du profit, entraînant la casse industrielle, la santé et la recherche. C'est aussi, au nom du profit, que sont déployées les stratégies des grands groupes pharmaceutiques pour enrichir leurs actionnaires sur les malheurs du monde. L'exemple de Sanofi est criant. L'entreprise s'est enrichie avec la pandémie, environ 9 milliards de bénéfices et prévoit de licencier 1000 personnes rien que pour la France.

Pour les personnels de SANOFI, il y a une véritable humiliation de ne pas avoir été au rendez-vous du vaccin alors que SANOFI se présente encore comme leader du vaccin.

A la question : comment l'Etat laisse faire. La ministre Elisabeth Borne répond : « **on n'en est pas ravis** »

Cette situation que l'on vit depuis environ un an montre les limites du système capitaliste, mais elle montre aussi à quel point il est capable de se battre pour sa survie. Les serveurs zélés, ceux qui envahissent les médias, font tout pour créer des diversions afin de masquer leurs échecs face à la pandémie. Les exemples sont nombreux : de la minimisation du danger il y a un an, au scandale des masques puis au scandale des tests en passant par le scandale de manque de moyens dans les hôpitaux, pour arriver, aujourd'hui, au scandale de la timide campagne de vaccination et l'on apprend qu'il y a pénurie de doses en France !

Les gens voient bien avec les cadeaux déversés aux entreprises du CAC 40 les inégalités exploser que le système est de plus en plus discrédité.

Le rapport du C.C.N. de janvier parlait d'une prise de conscience de la conflictualité de classe qui s'affirme même si elle est encore minoritaire.

De plus en plus de personnes peinent à payer leurs loyers avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête celle de l'expulsion.

Le report au 1er juin au lieu de 31 mars de la trêve hivernale des expulsions locatives ne suffira pas. C'est reculer pour mieux sauter.

En effet, dans un rapport la fondation abbé Pierre » celui-ci dénonce une situation gravissime.

L'augmentation de loyers impayés en raison de perte de revenus, ce sont des dizaines de milliers de ménages menacés d'expulsion.

Sans oublier que cette crise a fait exploser le nombre de ménage en surendettement et le nombre de bénéficiaires du R.S.A. a augmenté de 8,3%.

SOLIDARITE ENCORE

Nous avons aussi besoin de solidarités y compris internationales pour sortir des logiques de replis identitaires et nationaux. La maladie n'a pas de frontières. La pandémie dépasse les nations. Et à quoi assiste-t-on : concurrence entre nations pour obtenir plus de vaccins sans se soucier de laisser des pays, des peuples, s'enfoncer dans la maladie et la misère. Oui, il faut que les droits de propriété intellectuelle sur les brevets des vaccins soient considérés comme un bien public humain pour permettre une production mondiale du vaccin, et une véritable solidarité internationale afin que les vaccins disponibles soient distribués de manière juste, équitable, à travers le monde. C'est un enjeu de santé publique et de civilisation.

Pour nombre de Français, de retraités de plus de 75 ans, la priorité, c'est d'abord l'épidémie, où et quand se faire vacciner. Là encore on assiste à un nouveau scandale sanitaire avec le manque réel de vaccin ou la distanciation des lieux de vaccination. Face à cette situation dans quelques jours l'intersyndicale sortira une déclaration sur les vaccins. proposée par Pascal. Dans l'interliason vous avez pu voir une expression de l'intersyndicale du 44 en direction de l'ARS. Cela peut être repris.

Et dans le monde:

Parlant de la planète gardons un œil sur la situation politique mondiale. On ne peut pas y être étranger :

② Trump parti, c'est une bonne chose, mais n'ayons pas l'illu-

sion que la situation nationale et mondiale va s'améliorer avec le changement aux USA. Au contraire, j'ai l'illusion de penser que contrairement à Donald, Joe Biden s'est engagé à restaurer le leadership américain dans le monde. Et la planète va toujours aussi mal : l'Égypte avec le Président SISI, Israël a aussi amorcé un virage encore plus à droite, je n'oublie pas l'Inde, la Birmanie ou l'Europe avec la Hongrie d'Orban, l'Italie même. Vladimir Poutine de plus en plus exécré par les Russes, etc....

En France, le combat continue contre la loi « sécurité globale ». Il s'agit bien d'un projet de loi liberticide qui rejoint toutes les atteintes aux libertés démocratiques.

La journée du 4 février a marqué la fin d'un premier cycle de mobilisations. Si Bruneau Lemaire déclare que ce n'est pas le moment de faire un printemps social, je crains qu'il ne soit pas le seul à déclarer cela, ou le penser. Le plus dommageable c'est que trop de personnes en toute bonne foi pensent la même chose, même parmi les organisations syndicales.

Après le 4 février

Il est intéressant que chacun donne son avis sur la journée du 4. Pour ma part, j'ai trouvé que beaucoup de retraités ont préféré rester confinés. Je peux dire aussi qu'il en est à peu près pareil pour nombre d'actifs. Ce sont quand même près de 200 rendez-vous de mobilisations dans le pays. Mais il fallait le faire sans oublier que l'unité syndicale était réduite. Et je pense que dans la CGT tout le monde n'a pas été branché de la même façon sur la mobilisation du 4. On a encore des convergences difficiles à construire.

Une jeunesse sacrifiée

Les jeunes ne veulent pas devenir une génération sacrifiée sur l'autel d'un libéralisme en échec sur tous les fronts. Beaucoup ne mangent plus à leur faim, sont en difficulté pour suivre les cours à distance. Les recours aux banques alimentaires explosent chez les jeunes, mais aussi chez les retraités en prenant en compte que près d'un tiers des retraités vivent avec des pensions égales ou inférieures à 1000€ par mois. L'auteur de l'analyse prend soin de dire que cela ne pourra que s'amplifier avec la crise sanitaire de 2020. Quand on nous dit que les retraités sont des enfants gâtés, des inutiles, je voudrais citer le commentaire apporté sur change.org, par Hélène LEMAITRE qui écrit : « en effet, j'aide ma fille et mes 2 petits-enfants, en grande précarité. » Cette remarque démontre bien qu'heureusement les grands-parents sont là pour aider.

L'âgisme, discrimination liées à l'âge.

Dans cette période on est confrontés à une véritable stigmatisation des personnes âgées. Les personnes de 25 ans sont vues comme des personnes dynamiques quant aux personnes âgées, elles sont souvent définies par des mots péjoratifs. "Fatiguées, lentes, ridées". À ce même sujet, les différents médias (TV, cinéma, radio...) n'hésitent pas à caractériser les seniors de personnes dépendantes et dépassées, inutiles. C'est un journaliste qui vient de déclarer : toutes les vies n'ont pas le même prix » et d'expliquer qu'il faut sacrifier le passé au profit de l'avenir.

Les attitudes négatives vis-à-vis des personnes âgées ont donc des répercussions sur la santé de ces derniers. Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), les personnes âgées recevant des moqueries de la part d'autres individus vivraient 7,5 années de moins. Les personnes âgées se voyant comme une surcharge pour leur entourage sont ainsi exposées à des troubles dépressifs.

900 000 personnes âgées souffrent d'isolement. Parmi elles, 300 000 sont en état de « mort sociale », privées de liens et des plaisirs simples et essentiels de la vie. 720 000 personnes âgées n'ont eu aucun contact avec leur famille durant le confinement. 650 000 personnes âgées n'ont trouvé personne à qui parler. Les conséquences négatives du confinement. Pour 41 % des personnes âgées, il avait un impact négatif sur leur santé morale et 31 % sur leur santé physique.

Un mot sur le numérique : 4 millions de personnes âgées de 60 ans et plus n'utilisent jamais Internet, soit 27 % de cette tranche d'âge. C'est ce qui ressort d'une étude lancée par les Petits Frères des Pauvres avec l'institut CSA (septembre 2018). 14 % des 60-70 ans sont aussi en situation d'exclusion numérique.

Cette exclusion touche plus particulièrement les plus de 80 ans – soit plus d'1,7 million de personnes et les personnes aux revenus inférieurs à 1 000 €. L'exclusion numérique est devenue un facteur aggravant de l'isolement relationnel. Dans un contexte d'évolution des relations familiales, Internet permet de maintenir des liens sociaux. En être privé est donc un facteur d'isolement.

Face à la volonté d'opposer les jeunes, les précaires aux retraités le groupe des 9 a décidé de reprendre contact avec des associations de jeunes.

Nous nous sommes engagés dans le processus de lutte, d'action, de rassemblement.

- Rencontre avec les sections, participer aux A.G., remises de FNI.

- Poursuivre la mobilisation autour du Pouvoir d'achat.

Par exemple avec le tract « Les retraités ont droit au respect ». Au-delà de la forme, c'est un bon outil pour s'expliquer sur notre revendication de demande d'une revalorisation immédiate de 100 €, comme une première étape avant les 300 €. On en avait besoin !

Nous continuons à porter la carte pétition. La pétition en ligne dépasse maintenant les 50 000 signatures. Et nous ne savons pas combien sont envoyées directement par la poste. Avec la pandémie, les difficultés à sortir pour nombre de retraités, la pétition électronique est un outil revendicatif bien utile. Et en même temps faire signer, expliquer le sens de notre exigence de 100€ tout de suite c'est aussi mener une bataille des idées par rapport au sentiment que dans la situation actuelle les retraités sont encore privilégiés par rapport à leurs enfants, petits enfants.



Parmi les décisions prises dans le groupe des 9, Pascal va proposer un devis pour un mailing de 10 000 mails et c'est un chiffre bien petit. Un moyen, espérons, arriver aux 100 000 pétitions. C'est une proposition compliquée avec nos camarades. Et, pourtant nous sommes habitués à recevoir des mails nous sollicitant. C'est comme mettre un tract dans une boîte aux lettres. Et cela nous permettra de toucher plus de monde.

Je rappelle que la C.G.C. et la C.F.T.C. ne sont pas signataires de la pétition.

La pétition porte aussi sur la question de la perte d'autonomie. L'urgence d'une loi autonomie, sa nécessité ne sont plus à démontrer. Les diverses mobilisations, depuis 2018, l'hécatombe durant la pandémie dans les E.H.P.A.D. et chez les personnes en perte d'autonomie à domicile l'ont confirmé.

Le groupe des 9 a été reçu le 13 janvier par le cabinet de madame Bourguignon qui a donné des informations plutôt contradictoires : la loi aura lieu en 2021, mais pas de calendrier prévu. On ne parle plus autonomie mais seulement grand âge. Quelques jours après la ministre a annoncé le report de la loi Grand âge et autonomie « au terme de la crise sanitaire ». Une prochaine rencontre est prévue avec le ministère.

Sans difficulté nous nous sommes mis d'accord pour pointer le 31 mars comme journée de mobilisation. On ne sait pas où en sera la pandémie. Ne figeons pas les formes de mobilisation aujourd'hui pour cette journée. En tout cas par exemple, il est possible de demander rendez-vous auprès des Préfets, représentant l'ETAT. Occasion de lui faire part du contenu des pétitions.

Concernant MACRON. L'année dernière nous lui avons demandé un rendez-vous. La réponse est arrivée à Marc, il y a seulement quelques jours. On nous renvoie au secrétaire d'Etat chargé des retraites, de la santé au travail. Si l'on doit le rencontrer, ce ne sera pas pour discuter de la réforme gouvernementale, mais pour lui parler du contenu de notre pétition.

Le groupe des 9 a décidé de préparer le 8 mars avec un projet d'expression. A ce sujet, il serait bien que l'U.C.R. y travaille aussi de son côté.

Voici les aspects principaux de la réunion unitaire. La prochaine rencontre, le 3 mars principalement pour préparer la journée du 31.



Un moment de la vidéo-conférence

Proposition Plan de Travail 0 FNI réglé

Alain Laporte



Cher-e-s Camarades,

Permettez-moi, avant de développer le travail que j'ai entrepris afin de vous présenter un point détaillé des O FNI réglés dans chaque USR, de vous rappeler ici que tous les référents et coopérants disposent d'un code d'accès leur permettant de consulter sur intranet, tous les mois les états d'Orga détaillé par sections des départements avec lesquels ils, elles coopèrent. Ces états d'Orga font apparaître en plus des FNI manquants d'une année sur l'autre, les 0 Fni réglés. Autrement dit, nous disposons d'éléments nous permettant d'intervenir auprès des USR.

Ce rappel fait, il est normal et indispensable que l'Espace Vie syndicale soit sollicitée pour impulser les relances nécessaires d'autant plus que nous accusons un retard significatif dans la rentrée des FNI 2019 par rapport à 2018, ainsi que sur celle des FNI 2019 par rapport 2020, dû en partie à la crise sanitaire qui ne nous aide pas aujourd'hui.

Mais, ne noircissons pas trop le tableau. Malgré cela, nous observons une meilleure prise en compte de la question Orga dans les USR et UFR, de réels plans de travail existent pour la relance des sections et le ciblage de celles les plus en retard, nous devons y voir là les fruits d'un travail en commun entre l'Espace Vie syndicale de l'UCR-CGT, ses référents, ses coopérants, avec l'ensemble des organisations. Même si l'implication des uns des unes et des autres est inégale.

Pour l'heure, nous avons à nous préoccuper sérieusement des retards 2019 par rapport à 2018 en sachant que la Confédération a proposé de clore l'exercice 2019 à la fin mars. Pour rappel, au 8 janvier le retard 2019 par rapport à 2018 était de 3 247 FNI.

J'en viens donc à la décision du Bureau du 20 janvier (auquel j'étais excusé) suite à l'intervention de Marc sur les O FNI réglés pour 2019 au nombre, a-t-il annoncé, de 2 700, afin de nous inscrire nous aussi dans le plan de travail Confédéral nommé « Plan ORSEC ORGA ».

J'ai donc procédé au listage de l'ensemble des tableaux de chaque USR, ce qui représente la vérification de 8 113 lignes pour lesquelles j'ai dénombré un total de 649 sections pour un total de 2 595 FNI.

Ce chiffre est à prendre avec beaucoup de précautions, une telle démarche a déjà été utilisée par deux reprises par la Vie Syndicale de l'UCR-CGT, elle est apparue peu efficace. Je m'explique : si la relance des 0 Fni réglés au niveau de la Confédération en direction des syndicats d'actifs est juste parce que les syndicats sont le plus souvent identifiés, il n'en est pas de même concernant l'organisation des syndiqués retraités.

Plusieurs raisons :

► Si dans l'année une section change d'intitulé, les règlements à Cogétise seront affectés à la nouvelle section, seulement pendant au moins deux années l'ancienne section apparaîtra sur le tableau en 0 FNI réglé.

► Sont considérés comme des sections par Cogétise lors des règlements les multipros et les individuels. J'ai pu observer sur les 649 « sections » pointées, un grand nombre de multipros et d'individuels ne présentant parfois que 1,2, 3 FNI. Cette situation est due également à l'arrêt des versements globaux et de leur répartition par UFR, ce qui explique l'éparpillement.

J'ajoute que si nous prenions la part des 2 595 0 FNI réglés au regard de nos 3 247 FNI de retard 2019 sur 2018, nous arriverions à un chiffre de retard de 652, ce qui est malheureusement faux.

Néanmoins, pour répondre à la décision du Bureau, j'ai établi un tableau récapitulatif de toutes les USR avec le nombre, dit de sections avec le nombre de 0 FNI réglé.

Je propose que l'Espace Vie Syndicale adresse à chaque référent, chaque coopérant, la liste de ses départements dont il, elle, a le suivi avec une note explicative reprenant ce que je viens de vous décrire pour permettre leur intervention.

Chaque référent, coopérant, membre du Bureau et de la CE de l'UCR-CGT alimentera le tableau dont je propose que le suivi soit sous la responsabilité de l'Espace Vie Syndicale qui en assurera la diffusion régulièrement.

Pour votre information, j'ai également fait le même travail concernant les UFR, à savoir le listage de 13 613 lignes correspondant à 842 sections pointées 0 FNI réglé.

Je propose d'organiser avec chacune d'entre elles une visioconférence d'une heure environ afin de faire le point sur cette question. Cette démarche a d'ailleurs fait l'objet d'un échange lors de notre dernière réunion UCR/UFR, je demande donc l'accord du Bureau pour engager sa mise en œuvre.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations, avec l'objectif de concrétiser un plan de travail efficace.

Relevé de décisions de la Commission Exécutive de l'UCR

Actualité et point sur l'Intersyndicale (Jean-Pierre Floret)

La discussion s'est engagée suite à l'introduction de Jean-Pierre FLORET intégrant le compte-rendu de l'intersyndicale.

Cela fait un an que notre pays est dans une crise sanitaire, économique, sociale et démocratique sans précédent. La stigmatisation des retraités, des personnes âgées, l'organisation d'une opposition entre les jeunes et les retraités, le report de la loi sur le grand âge, les fermetures de lits dans les hôpitaux, l'octroi de milliards d'euros aux entreprises sans contrepartie, l'incapacité pour les laboratoires et les entreprises de fabriquer un vaccin français ne sont pas dus au hasard : cela s'inscrit dans une logique du gouvernement qui poursuit sa stratégie de changement de société.

De nombreuses luttes se développent dans les entreprises et professions et le 4 février a été un point d'étape qui s'inscrit dans un processus d'action confédérale et intergénérationnelle.

L'intersyndicale propose une prise de contact avec les organisations de jeunes, une expression pour le 8 mars, l'envoi d'un mailing appelant à la signature de la pétition à 10 000 retraités ainsi qu'une action le 31 mars. La prochaine rencontre est programmée le 3 mars. Ce rythme très soutenu de l'intersyndicale ne laisse pas à la CE de l'UCR le temps de réagir, aussi nous avons besoin de nous poser et d'avoir une réflexion sur l'intersyndicale.

Sur la campagne de vaccination, plusieurs témoignages de retard, report et difficultés à obtenir un rendez-vous, il est proposé de faire un tract sur ce sujet.

Présentation de la feuille de route (Cathy Cau)

La feuille de route, présentée par Cathy CAU, a été élaborée par la commission du document d'orientation et répond à une demande de la direction de l'UCR-CGT. Elle a été validée par le Bureau.

« La situation sanitaire n'a pas permis de tenir notre 12ème congrès aux dates prévues. Force est de constater qu'il n'est pas possible non plus de créer les conditions démocratiques d'une discussion des nombreux amendements au document d'orientation. La direction de l'UCR-CGT a donc pris la décision de reporter cette discussion dans le cadre de la préparation du congrès, décalé en 2023 et de considérer que, conformément à nos statuts, l'orientation de l'UCR-CGT reste fixée par le document adopté au 11ème congrès de Bordeaux ».

Pour la continuité de l'activité de l'UCR-CGT, il est donc nécessaire de fixer une feuille de route jusqu'au congrès.

Après discussion et observations de la part de la CE, la feuille de route est validée et sera transmise aux USR et UFR au plus tard la dernière semaine de février.

Cette feuille de route décidée par la Commission Exécutive du 14 janvier 2021 sera présentée pour approbation au Comité Général du 16 mars. Elle n'est pas amendable, mais les débats qui auront lieu permettront de la faire évoluer tout au long de la nouvelle mandature, et ce jusqu'au Congrès de 2023.

Plan de travail 0 FNI réglé (Alain Laporte)

Cf. : Présentation d'Alain Laporte

Suite aux décisions du Bureau du 20 janvier, et afin de nous inscrire dans le plan de travail Confédéral « Plan ORSEC ORGA », ce plan de travail, présenté par Alain Laporte s'articule ainsi :

Pour les USR, chaque coopérant et référent recevra une note accompagnée d'un point précis des sections n'ayant réglé aucun FNI et timbres pour l'année 2019.

Pour les UFR, une visioconférence sera organisée avec chacune d'entre elles.

Ce plan de travail doit permettre d'avoir une vision la plus juste possible sur les FNI, mais aussi sur les motifs des 0 réglés et des retards pris dans les règlements des FNI et des timbres.

Lors du dernier comité général, les interventions ont démontré une meilleure prise en compte de la vie syndicale dans les organisations.

Le plan de travail a été adopté et sera mis en place dès la semaine prochaine.

Information sur le comité général



Marc Bastide

La situation sanitaire ne nous permettant pas de tenir le Comité Général en présentiel, celui-ci il aura lieu le 16 mars en visioconférence.

En effet, les mesures restrictives perdurent, comme dans les départements, les salles de réunion restent fermées et rien ne permet de penser qu'au mois de mars nous pourrions constater une amélioration.

La commission des candidatures a informé la CE de la liste des mises à disposition pour la future direction de l'UCR-CGT. Cette liste comporte 51 noms pour la CE et 5 noms pour la CFC. L'ensemble de la liste a été retenue pour avoir ainsi une Commission exécutive de 56 membres, dont 5 CFC. Cette liste sera proposée pour être soumise au vote du Comité Général.

La CE élira en son sein le Bureau national. Elle désignera parmi les membres du Bureau, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général adjoint, la Trésorière, l'Administratrice.

Information sur l'organisation de l'UCR-CGT

Le prochain Bureau sera composé de 11 membres laissant ainsi la possibilité de cooptation en cours de mandat, avec une vision de décloisonnement et une mise en place de passerelles.

Une notion essentielle de travail collectif en s'appuyant sur la CE.

L'architecture du Bureau reposera sur 6 secteurs :

- Administration
- Politique Financière
- Revendicatif
- Vie Syndicale
- Communication.
- International
- L'aspect Culture et Loisirs, étant représenté par LSR.



Un vaccin disponible pour toutes et tous le plus tôt possible

Dans le contexte particulièrement anxiogène généré par la pandémie, la découverte et la production de vaccins, surs et efficaces, contre la Covid 19 sont vécues comme le seul espoir de voir la situation s'améliorer.

Au-delà des débats sur la nature et l'efficacité de chacun des vaccins, c'est la campagne de vaccination qui nous inquiète gravement.

Il semble que la stratégie de « vaccination progressive » annoncée par le gouvernement, masque une situation dramatique de pénurie d'approvisionnement des vaccins. Nos organisations nous rapportent en effet les difficultés rencontrées par les salariés assurant des missions essentielles de service public et les retraité·e·s âgés de plus de 75 ans qui le souhaitent, pour obtenir des rendez-vous et à fortiori pour se faire vacciner.

- Il est de la responsabilité du gouvernement de créer les conditions d'un approvisionnement suffisant en vaccins pour l'ensemble de la population.
- Il nous paraît également indispensable de multiplier les centres de vaccination et de les doter de personnels qualifiés suffisants afin que l'accès soit possible pour les personnes âgées isolées et éloignées des lieux de vaccination.

Face à une épidémie mondiale qui ne pourra être surmontée que si l'ensemble des pays bénéficient de la vaccination, il apparaît que les pays les plus riches ont préempté 90 % de la production des vaccins agréés de l'année 2021.

- Le gouvernement doit agir afin que les brevets attachés aux vaccins contre la Covid 19 soient considérés comme des biens publics internationaux afin qu'ils puissent être produits en France et dans tous les pays où cela est possible et répartis équitablement.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable qu'une société comme Sanofi, qui a largement bénéficié de subventions de l'État pour développer la recherche et vu ses profits augmentés de 340 % en 2020, annonce en pleine pandémie la suppression de 1700 emplois, dont 400 de chercheurs. Et ce, après avoir reçu la visite et les félicitations du président de la République et distribué généreusement des dividendes à ses actionnaires.

- Le gouvernement doit intervenir pour préserver le potentiel de recherche de cette société en l'obligeant à revenir sur cette décision.
- Nous demandons qu'un Pôle public du médicament soit mis en place.

Dans cette situation de pénurie les différentes générations sont mises en concurrence et les retraité·e·s sommés de renoncer à leur espérance de vie. C'est inacceptable, insoutenable moralement et dangereux pour la cohésion sociale.

Pour éviter cette perspective dramatique, la pénurie de vaccins et les dysfonctionnements de l'organisation des campagnes de vaccination doivent être surmontés au plus vite.

Montreuil, le 16 février 2021



Comité Général extraordinaire du 16 mars 2021

Montreuil, le 17 février 2021

Feuille de Route UCR-CGT

Cher-e-s Camarades,

La Commission Exécutive de l'UCR-CGT du 11 février 2021 a validé le projet de la feuille de route, qui sera soumis au Comité Général extraordinaire du 16 mars 2021.

C'est à la commission du 14 janvier, au regard de la crise sanitaire, des difficultés à réunir les sections d'USR et d'UFR pour débattre sur le document d'orientation, de l'additif et de ses amendements, qu'il a été décidé :

1. De reporter le congrès en 2023 et de fait également les discussions sur les orientations et les amendements que nous considérons comme un socle qui sera bien évidemment actualisé par les 2 années qui vont précéder le congrès. Par conséquent, l'UCR-CGT reste rattachée aux orientations du 11^{ème} congrès.
2. De la tenue d'un Comité Général extraordinaire avec l'élaboration d'une feuille de route et de doter l'UCR-CGT d'une nouvelle direction.

La commission en charge de ce mandat a veillé à ne pas reproduire un nouveau document, mais a tenu à se situer dans le prolongement de nos orientations du 11^{ème} congrès, mais aussi à s'appuyer sur le document, l'additif du 12^{ème} congrès et à intégrer quelques réflexions du Comité Général du 28 janvier.

L'objectif de cette feuille de route est de fixer une trajectoire d'activité et d'actions de l'UCR-CGT jusqu'au prochain congrès. Elle s'articule autour de 3 grands axes qui sont :

- Les retraités face à la crise sanitaire, sociale et économique
- Notre démarche revendicative
- Renforcer le syndicalisme spécifique.

Aujourd'hui, nous vous la transmettons par mail, mais toutes les UFR et USR vont être destinataires d'un document imprimé. À la différence d'une clé de répartition pour le congrès puisque nous sommes dans une réunion de Comité Général, nous avons retenu le principe

d'un envoi de 60 exemplaires par organisation afin de permettre à toutes les directions des UFR et USR d'en être destinataires. Nous sollicitons les UFR et USR pour la décliner jusque dans les sections.

Nous rappelons que cette feuille de route, validée par la Commission Exécutive, sera présentée au Comité Général extraordinaire. Elle nous permettra de poursuivre notre activité à l'UCR-CGT.

Bien fraternellement.

Cathy Tran Phung Cau

Les retraité·e·s face à la crise sanitaire, sociale et économique

Préambule

La situation sanitaire n'a pas permis de tenir notre 12^e congrès aux dates prévues. Force est de constater qu'il n'est pas possible non plus de créer les conditions démocratiques d'une discussion des nombreux amendements au document d'orientation. La direction de l'UCR-CGT a donc pris la décision de reporter cette discussion dans le cadre de la préparation du congrès, décalé en 2023 et de considérer que, conformément à nos statuts, l'orientation de l'UCR-CGT reste fixée par le document adopté au 11^e congrès de Bordeaux.

Pour la continuité de l'action de l'UCR-CGT, il est cependant nécessaire de conforter et renouveler sa direction après plusieurs départs effectifs et à venir et de fixer une feuille de route jusqu'au congrès.

Cette feuille de route, décidée par la Commission Exécutive du 14 janvier 2021 sera mise en débat et validée par le Comité Général du 16 mars 2021.

Les travaux sur le projet du document d'orientation et de l'additif du 12^e congrès resteront à approfondir et à actualiser au prochain congrès. Nous pouvons nous féliciter de l'implication des différentes structures qui ont proposé près de 1 200 amendements sur ce texte.



1. La France démunie

1. Une crise prévisible

Le gouvernement d'Emmanuel Macron et ses prédécesseurs ont une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire. Il faudrait s'abstenir de toute critique sous prétexte « que nous sommes en guerre » puis sous l'état d'urgence, qu'il « fait ce qu'il peut ». Mais si nous éludons les raisons de cette gestion qui plonge le pays dans le plus grand désarroi, nous serons incapables de dégager des solutions pour sortir de cette crise. Les suppressions de 69 000 lits en 15 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans, l'insuffisance des lits de réanimation et de tests, la pénurie de masques pour les soignants et la population ont rendu inévitable une longue période de confinement et de couvre-feux.

Depuis, seule la pénurie de masques a été surmontée, mais pas au point de les distribuer gratuitement à l'ensemble de la population, ce que nous réclamons. En réalité, ne pas reconnaître les causes de cette crise permet au gouvernement d'en faire porter la responsabilité sur les victimes : les jeunes qui seraient indisciplinés et les vieux qui encombrant les hôpitaux et d'opposer l'avenir des uns à la santé voire à la vie des autres.

Les retraités et les personnes âgées ont payé et continuent de payer un lourd tribut à la pandémie du Covid-19 : neuf personnes décédées sur dix ont 65 ans et plus, notamment parmi les résidents des Ehpad.

Contrairement à ce qu'a affirmé le président de la République, la France n'était pas préparée à affronter cette pandémie.

Le prétexte de la surprise ne tient pas : l'apparition de nombreux virus depuis 30 ans aurait dû mobiliser des moyens de prévention et de protection conséquents, c'est l'inverse qui a été fait. De 2011 à 2018, les crédits publics de la recherche médicamenteuse ont ainsi baissé de 28 % et la France s'est avérée incapable de produire un vaccin en temps voulu. Les luttes des personnels soignants avaient révélé la dégradation de notre système de santé, ils n'ont pas été entendus, mais sanctionnés et réprimés.

Les incohérences et les mensonges du gouvernement sur la disponibilité des masques, des tests puis des vaccins pour dissimuler la pénurie ont accentué la défiance de l'opinion à l'égard des institutions et de notre système de santé.

Le résultat de cette politique c'est la mise à l'arrêt quasi total de notre économie et ses conséquences désastreuses pour l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, la remise en cause des droits et libertés pour contenir l'opposition qu'elle suscite.

2. La faillite du modèle capitaliste néolibéral en France et dans le monde

Ce qui permet au pays de tenir, ce sont notamment les salariés des services publics, de la santé, de l'agriculture, des transports, de la propreté et de la distribution par un engagement et une solidarité sans faille. Ceux précisément que le président de la République a méprisés.

En revanche, « les premiers de cordée », le grand patronat, que le Président a couverts de cadeaux fiscaux et sociaux n'ont été d'aucune utilité et ont continué d'engranger des dividendes sans vergogne.

La crise a confirmé que ce qui fait vivre un pays ce sont ceux qui travaillent et non ceux qui en tirent profit pour accumuler d'immenses fortunes qui manquent au financement de la santé et aux investissements utiles.

La crise sanitaire a également montré que la mondialisation libérale était à l'opposé de la solidarité et de la coopération. Par exemple, la concurrence que se sont livrés les États européens et les États-Unis pour l'approvisionnement en masques et en vaccins, est à opposer avec les mouvements de solidarité et de coopérations des salariés dans la lutte contre le coronavirus.

Le marché capitaliste, censé réguler le bon fonctionnement de l'économie et de la société s'est avéré incapable de prévoir et de répondre à la crise sanitaire. Au contraire, la priorité donnée à l'enrichissement privé contre le service public par Emmanuel Macron a désarmé notre système de santé et notre appareil productif.

La logique du marché s'est révélée incompatible avec l'intérêt général. C'est le service public qui en est le seul garant. Il doit redevenir une priorité de l'action de l'État. C'est le sens des revendications et de l'action de la CGT, tant dans les lieux de vie qu'à l'échelle nationale.

3. Les retraité·e·s : une place et un rôle essentiels

La France compte près de 17 millions de retraités soit le quart de la population. Il s'agit d'une révolution démographique qui signe les progrès réalisés en termes de paix, de bien-être et d'une couverture sociale de haut niveau.

Ils ont consacré la moitié de leur vie à produire des richesses pour notre pays. Ils ont cotisé toute leur vie de salarié pour avoir le droit de bénéficier d'une pension qui réponde à leurs besoins de vie à la retraite et d'une protection sociale de qualité.

Ils sont particulièrement actifs dans la vie associative, municipale et culturelle. Ils offrent également leurs services et leur expérience auprès de leur famille.

Ils sont un atout indispensable à la vie économique du pays et à la création d'emplois, au point que ce qu'on appelle la « silver economy » ou économie des cheveux gris est évaluée à 150 milliards d'euros.

De ce fait, personne n'a à gagner à leur appauvrissement, leur marginalisation, voire l'accusation d'inutilité qui commence à se développer à leur rencontre. Bien au contraire, dans l'intérêt de l'ensemble de la société, les politiques publiques doivent favoriser leur autonomie, leur santé et leur bien-être.

La solidarité intergénérationnelle est plus nécessaire que jamais.

Partie prenante du mouvement social, riches des combats menés pour améliorer les conditions d'existence du monde du travail, ils ne renonceront pas aux conquêtes de droits chèrement acquis au bénéfice de tous. Ils représentent une force avec laquelle il faut compter.

Cette place et ce rôle doivent être reconnus. Leurs aspirations et leurs revendications doivent être entendues et satisfaites.

2. Notre démarche revendicative

Dans la dernière période, chacun a pu mesurer l'accélération du recul social et la violence des attaques gouvernementales en direction des retraités, pouvoir d'achat, montant et revalorisation des pensions, qui conditionnent le niveau de vie des retraités, mais également l'accès aux soins, à l'aide à l'autonomie, aux services publics, aux transports, au logement, aux services de proximité, aux loisirs, à la culture, sont autant de besoins non satisfaits qu'il nous reste à conquérir.

Face à ces dégradations multiples de nos conditions de vie, nous avons besoin d'engager une démarche revendicative offensive pour parvenir à une juste répartition des richesses, une société solidaire, intergénérationnelle et fraternelle et nous devons impulser des luttes pour préserver et gagner des droits nouveaux.

1. Le pouvoir d'achat, la santé, le service public : fers de lance de notre activité revendicative

a. Pouvoir d'achat

Lançons partout le débat sur le montant des pensions :

« *Que me faut-il pour vivre ?* » « *De quoi ai-je besoin ?* »

Nous devons poursuivre notre campagne revendicative pour l'augmentation de toutes les pensions de 100 euros mensuels tout de suite dans le cadre d'une exigence de 300 euros par mois et amplifier la campagne de signatures de la carte pétition pour le rattrapage du pouvoir d'achat. Pour mémoire, l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen est un élément essentiel du droit à la retraite issu du salaire socialisé.

Le minimum de pensions au niveau du Smic revendiqué par la CGT, le maintien et le développement des pensions de réversion à 75 % du dernier salaire d'activité, sans condition de ressources, sont également essentiels.

En complément, nous devons donner plus d'ampleur à l'action pour exiger une réforme de la fiscalité ainsi que le retrait de toutes les mesures fiscales injustes décidées par les Gouvernements successifs.

Il nous faut également défendre un nouveau calcul des cotisations afin qu'elles constituent les mesures essentielles du financement de la Sécurité sociale, ce qui passe par une transformation de la CSG en cotisations sociales (voir repères confédéraux). Il est indispensable de mettre fin aux exonérations massives de cotisations consenties aux employeurs.

La TVA doit être ramenée à un taux zéro pour les produits de première nécessité.

b. Santé

Cette priorité passe par :

- Un renforcement de l'hôpital public et de ses USLD (Unité de Soins de Longue Durée) au cœur d'un dispositif associant les Ehpad, les aides à domicile dans des centres de santé publics de proximité, les établissements du secteur privé non lucratif, en supprimant le forfait urgence récemment créée.
- Un financement assuré par une Sécurité sociale intégrale, collecteur unique des cotisations sociales, financeur unique des prestations de santé et géré démocratiquement par les assurés.
- De nouveaux moyens financiers et humains : l'annulation de la dette des hôpitaux, l'augmentation des budgets de façon conséquente, un premier plan de 100 000 embauches de personnels qualifiés, la suppression des Agences régionales au profit de services déconcentrés de l'État dans les départements et régions et la résorption des déserts médicaux dans les villes et les campagnes.

Dans la période actuelle, démonstration est faite du besoin d'un grand secteur public de la santé, de la recherche et du médicament avec la prise en compte intégrale par les pouvoirs publics du processus de la fabrication à la distribution des vaccins.

Nous devons exiger la levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents.

Pour l'aide à l'autonomie et son financement, nous avons besoin d'un nouveau droit dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec zéro reste à charge, 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur à domicile.

Nous devons insister pour la prise en compte du « Bien vieillir » avec une loi-cadre permettant l'instauration d'un grand service public de l'aide à l'autonomie à domicile et en établissement.

c. Services publics

Les services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie.

L'amélioration de la qualité de leurs missions et de leurs déploiements sur l'ensemble du territoire doit donc devenir une priorité de l'État et des collectivités territoriales. Pour cela, il y a nécessité d'échapper aux logiques prédatrices des marchés financiers qui visent à la réduction de leurs moyens et à la marchandisation des secteurs rentables.

Dans une large mobilisation des retraités, des salariés et de l'ensemble des usagers, nous pouvons porter les besoins recensés auprès des commissions locales et du Conseil national des services publics, notamment dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des transports et du logement. Cela passe par le maintien et le développement des services publics en stoppant les privatisations et les délégations de services publics. De même, le maintien des guichets ou accueils physiques dans les administrations et services publics qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées.

Les retraités ont intérêt nationalement et territorialement au développement des services publics et aux industries liées à la santé.

Le confinement a confirmé l'urgence d'une politique d'aménagement du territoire basée sur la mixité sociale, la construction de logements sociaux et une urbanisation libérée des aléas du marché immobilier.

Le droit à la mobilité nécessite la création d'un pôle public de transports pour promouvoir des infrastructures de transports collectifs notamment dans les zones rurales.

L'accès à l'énergie, le traitement et la distribution de l'eau, produits de première nécessité, doivent être garantis sur l'ensemble du territoire par un pôle public pratiquant des tarifs accessibles, voire financés par la solidarité nationale si besoin.

Le service public, la justice sociale, la démocratie et la transition écologique sont des piliers solides pour construire un modèle de société fondé sur les besoins où la place des retraités sera reconnue.

Pour cela, nous avons besoin d'amplifier notre implantation et notre activité en territoire pour mieux répondre aux besoins des retraités.

Notre activité revendicative doit se poursuivre sur d'autres sujets que l'actualité a mis en exergue.

2. Appropriation sociale des outils du numérique

Internet et les réseaux sociaux ont été particulièrement précieux lors du confinement et ils le seront à l'avenir.

Les enjeux du numérique tels que nous les avons identifiés lors du colloque de l'UCR-CGT se trouvent ainsi confirmés.

Les retraités doivent pouvoir bénéficier partout de l'accès à internet et d'un accompagnement pour son utilisation dans des ateliers numériques de proximité dotés d'équipement mis à disposition gratuitement.

Mais la dématérialisation des procédures administratives ne peut justifier l'affaiblissement voire la suppression des services publics. La crise sanitaire ne doit pas servir d'alibi au traçage des individus.

L'UCR-CGT exige l'arrêt de la collecte généralisée des données personnelles et de santé, avec l'instauration d'un véritable droit à l'effacement d'informations jugées sensibles. Elle s'oppose à toute utilisation liberticide d'outils technologiques.

3. Transition écologique favorisant une agriculture respectueuse de la santé et de la nature

L'inquiétude est largement répandue sur ces questions avec les effets du dérèglement climatique dans nos régions.

La transition écologique doit devenir un axe de bataille des retraités CGT au même titre que les autres revendications.

Pour cela, nous appelons à soutenir les actions, favorisant la transition écologique, l'adaptation des logements et la réalisation de structures alternatives, l'adaptation de l'urbanisme et des transports répondant à l'enjeu environnemental et la santé publique.

La crise sanitaire a conforté l'évolution du comportement des consommateurs. La forte augmentation des achats de fruits et les légumes, des produits « bio » et le recours aux commerces de proximité, malgré des prix plus élevés, témoignent de la part de ces « Consom'acteurs » de l'exigence d'une alimentation respectueuse de la santé et de la nature. D'où la nécessité d'une augmentation du pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Il est urgent de repenser la production dans son intégralité en favorisant les circuits courts; en soutenant l'artisanat alimentaire et la coopération entre producteurs et salariés agricoles; en renforçant les normes environnementales; en assurant aux agriculteurs un revenu décent par un soutien public d'ampleur et un contrôle public accru de l'origine des produits et de la filière agroalimentaire.

4. Poursuivre, amplifier et enrichir notre la démarche de transversalité, d'ouverture et d'unité syndicale.

Nous devons avancer avec les organisations de la CGT, qu'il s'agisse de certains espaces confédéraux, d'Indecosa, de l'IHS, de l'Avenir social ou des fédérations de la CGT, autour de thèmes spécifiques: santé, organismes sociaux, services publics, transports, etc., et de LSR, création de l'UCR-CGT.

Depuis plusieurs congrès, la CGT a adopté des orientations visant à la mise en œuvre de l'unité du salariat comme une nécessité absolue, afin de construire un rapport de force efficace permettant les succès revendicatifs.

L'UCR-CGT s'inscrit pleinement dans cette démarche qu'elle a initiée depuis 2014 avec six autres organisations syndicales de retraités (FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP) et deux associations (LSR, Ensemble et Solidaires).

Cette stratégie a permis de freiner le gouvernement dans ses ardeurs contre le monde retraité voire à le faire reculer sur quelques points.

Il nous faut poursuivre et amplifier cette démarche revendicative en enrichissant les contenus, en l'ouvrant vers d'autres organisations et associations, en favorisant des convergences intergénérationnelles dans les professions et sur tout le territoire, dans le respect de nos valeurs et de nos orientations.

C'est dans le même esprit que l'UCR-CGT agit sur le plan européen et international en participant à la Ferpa (Fédération Européenne des retraités et des personnes âgées) et à ses initiatives.

3. Renforcer le syndicalisme spécifique retraité

1. Organiser la vie syndicale

La période sanitaire que nous traversons est riche d'enseignement pour nos pratiques syndicales, nos rapports entre organisations UCR, UFR et USR et entre sections et syndiqués. Elle nous invite à réfléchir sur l'évolution de nos pratiques et peut-être de notre fonctionnement. Pour la période à venir, la liaison entre action revendicative, information, communication, syndicalisation et rapport de force doit être renforcée.

Une grande partie de nos organisations ont maintenu les liens avec les militants, les syndiqués. Elles ont relayé les informations, communiqué, informé les militants, les syndiqués. La vie démocratique de nos structures a continué en se réunissant soit en présentiel lorsque c'était possible soit en réunions téléphonées ou visioconférences.

Le contact entre la section et les syndiqués est à privilégier.

Aller à la rencontre des camarades isolés, prendre de leurs nouvelles et du temps pour échanger, leur remettre leurs timbres, sont des éléments importants de la vie syndicale. Certes, les contacts directs sont rendus plus difficiles, nous avons été empêchés, bloqués dans nos pratiques traditionnelles comme la distribution des tracts sur les marchés. Toutefois, la diffusion des informations CGT a continué avec les réseaux moins traditionnels sur internet avec le site ou la page Facebook de l'UCR-CGT. Tous les moyens de communication sont complémentaires, utilisons-les, comme nous avons su le faire en portant la carte pétition.

Nous avons pu vérifier que nos informations au travers des tracts, argumentaires, UCR-actualités, Interliasons ainsi que notre magazine *Vie nouvelle* sont des éléments indispensables qui ont su rompre l'isolement et répondre aux interrogations des abonnés, des syndiqués, face à l'afflux d'informations visuelles ou écrites contradictoires. L'adversaire est de taille, il s'appuie sur un appareil d'État puissant, des experts, des intellectuels, des scientifiques, des canaux de propagande des grands médias propriété de 8 milliardaires.

2. Faire reconnaître la spécificité du syndicalisme retraité dans la société et dans la CGT

Pour développer l'élaboration des revendications en les fondant sur les besoins des retraités dans leur vie de tous les jours, nous devons y consacrer du temps et des moyens.

Il faut donner à nos structures la possibilité de porter le syndicalisme retraité en faisant modifier des règles de répartitions des cotisations sur le plan des territoires et des professions, en concertation avec les organisations de la CGT. Conformément à l'annexe financière du 48^e congrès confédéral, il est dit que pour financer une union fédérale ou une union syndicale de retraités, « une répartition spécifique des versements des cotisations des retraités peut être adoptée », nous devrions parvenir à remplacer « peut » par « doit être adoptée ».

L'UCR-CGT s'inscrit dans la campagne confédérale de syndicalisation : À chaque adhérent, une nouvelle adhésion et un abonnement à *Vie nouvelle*.

Notre renforcement dépend en grande partie de la continuité syndicale de celles et ceux qui partent à la retraite. Rester syndiqué même à la retraite. Un travail que nous devons mener conjointement dans les syndicats entre actifs et retraités pour éviter que les partants n'abandonnent leur syndicat.

Le renforcement syndical c'est aussi gagner la conscience de ceux qui n'ont pas été syndiqués ou qui ont cessé de l'être, nos publications notamment *Vie nouvelle*, les contacts les rencontres les réseaux sociaux sont autant de moyens à mettre en œuvre.

Le renforcement des sections de retraités est un combat permanent et nous devons y consacrer du temps et en avoir les moyens militants et financiers.

À ce propos, le recouvrement des cotisations et son suivi sont impératifs et essentiels dans la connaissance de notre état d'organisation. Mais à l'heure où nous accusons un retard important en nombre de syndiqués pour l'année 2019 et 2020, le règlement régulier des cotisations à Cogétise doit faire partie de nos priorités.

Nous devons :

- Poursuivre et amplifier les campagnes de renforcement syndical en favorisant la continuité syndicale.
- Créer les conditions d'une vie syndicale dynamique et attractive.
- Reconnaître la place et le rôle des femmes à tous les niveaux de nos organisations en intégrant leurs revendications spécifiques et en faisant vivre dans nos organisations des collectifs « femmes retraitées ».
- Définir une politique des cadres en poursuivant la formation de nos dirigeants : secrétaires UFR, USR, Qualité Vie syndicale, diffuseurs de *Vie nouvelle*.
- Organiser des journées d'information et de formation pour les syndiqués retraités et futurs retraités.

Les retraités sont des citoyennes et citoyens à part entière qui doivent être respectés. Ils revendiquent le droit de vivre dignement en toute liberté.